



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

CHAMOIS

Code GIFAP : SC

diflufenicanil 80 g/l, bromoxynil phénol 120 g/l, ioxynil phénol 120 g/l

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide à usage agricole, utilisable sur céréales.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tél. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45, 2001/60, 2006/8 (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82 pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)	Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de Risques	R20/22 : Nocif par inhalation et en cas d'ingestion. R36 : Irritant pour les yeux R48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)

Classification	Toxicité aiguë orale cat. 4 - Toxicité aiguë par inhalation cat. 4 – Irritation oculaire cat.2 – Toxicité pour la reproduction cat. 2 – Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée cat. 2 - Dangers pour le milieu aquatique aigu cat. 1 - Dangers pour le milieu aquatique chronique cat. 1
Pictogrammes SGH	SGH07 SGH08 SGH09
Mentions d'avertissement	ATTENTION
Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques

Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement
 R20/22 : Nocif par inhalation et en cas d'ingestion.
 R36 : Irritant pour les yeux
 R48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrases de Sécurité

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.
 SP1 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Selon Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement
Mentions de danger

ATTENTION

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H332 Nocif par inhalation.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P405 Garder sous clef.
 SP1 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 Contient des substances sensibilisantes (CAS n° 1689-84-5 et CAS n° 2634-33-5). Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Contient des substances sensibilisantes (CAS n° 1689-84-5 et CAS n° 2634-33-5). Peut déclencher une réaction allergique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	6,9	83164-33-4	Diflufénicanil : N-(2,4-Difluorophenyl)-2-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-nicotinamide
2	10,4	1689-99-2	Bromoxynil : 4-cyano-2,6-dibromophenyl octanoate
3	10,3	3861-47-0	loxynil : 4-cyano-2,6-diiodo-phenyl octanoate
4	2 à 4	*	Polynaphtalène sulfonate de sodium
5	>= 0,1	2634-33-5, 1310-73-2	1-2 benzisothiazoline-3-one à 20% en solution hydroglycolique

*secret industriel.

Numéro	N° CE	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1			H412		R52/53
2	216-882-7	SGH06 SGH08 SGH09	H301 H330 H317 H361d H410	T+ N	R25 R26 R43 R63 R50/53
3	216-881-1	SGH06 SGH08 SGH09	H301 H331 H312 H319 H361d H373 H410	T N	R21 R23/25 R36 R48/22 R63 R50/53
4		Non disponible (mélange) Non disponible (mélange)	Non disponible (mélange) Non disponible (mélange)	Xi Xn C N	R36/R38 R22 R34 R43 R50

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique et fluorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à -10°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :

Diflufénicanil : 1,1 mg/m³ (valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle)

Bromoxynil octanoate : 0,31 mg/m³ (valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle)

Ioxynil octanoate : 0,28 mg/m³ (valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide opaque
Couleur	Blanc
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	5,1 (suspension dans l'eau à 1% à 21°C, CIPAC MT 75.3)
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable (formulation aqueuse).
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable (basé sur les ingrédients)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,201 g/mL à 20°C (CIPAC MT 3.2.2)
Solubilité dans l'eau	Suspensible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (voir section 12)
Température d'auto-inflammabilité	≥ 600°C (EEC A.15)
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	515 à 26 mPa.s à 20°C et 423 à 21 mPa.s à 40°C (CIPAC MT192)
Propriétés d'explosivité	Aucune (EEC A.14)
Propriétés oxydantes	Aucune (argumentaire basé sur la composition)

9.2. Other information

Tension de surface	45 mN/m à 20°C (EEC A5)
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (voir aussi section 5).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	CHAMOIS
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : 309 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 2001 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : 2,17 mg/l (femelles) et 4,53 mg/l (mâles)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : irritant
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (Buehler modifiée)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS**Autres informations toxicologiques**

Bromoxynil octanoate (substance active) : Non cancérigène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 2 selon règlement 1272/2008/CE (Susceptible de nuire au fœtus).

loxynil octanoate (substance active) : Non cancérigène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 2 selon règlement 1272/2008/CE (Susceptible de nuire au fœtus).

Diflufénicanil (substance active) : Non cancérigène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë par voie orale, par inhalation et pour l'irritation oculaire.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	Formulation similaire
Algue	Toxicité aiguë, CEb50-96h (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) : 9,86 mg/l
Oiseau	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : 1806 mg/kg/jour
Ver de terre	Toxicité aiguë CL50 : 350 mg/kg

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Diflufénicanil (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Hydrolyse : stable dans l'eau (pH 4, 7, 9 à 25, 50, 70°C).

Nom	Bromoxynil octanoate (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Hydrolyse : pH5 : 34,1 j pH7 : 11,5 j pH9 : 1,7 j

Nom	loxynil octanoate (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	Hydrolyse : 0,42-0,91 j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Diflufénicanil (substance active)
Log Pow = 4,2 (20°C)	
Facteur de bioconcentration (BCF) : 1596 (temps de dépurat	ion : CT50 = 2.33 - 3.32 jour)
Nom	Bromoxynil octanoate (substance active)
Log Pow = 5,9 (20°C)	
Facteur de bioconcentration (BCF) : 180 approx. (42 j d'exposition, temps de dépurat	ion : 14 j)
Nom	loxynil octanoate (substance active)
Log Pow = 6,0 (20°C)	
Facteur de bioconcentration (BCF) : 163-212 (temps de dépurat	ion : < 4,2 jours)

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Diflufénicanil (substance active)
Adsorption K _{oc} : 1622 – 2369 (pour 4 sols)	
Nom	Bromoxynil octanoate (substance active)
Adsorption K _{oc} : 4847 - 184300	
Nom	loxynil octanoate (substance active)
Adsorption K _{oc} : non mesurable car trop instable. K _{oc} loxynil : 182-276	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (diflufénicanil, ioxynil, bromoxynil)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (diflufenican, ioxynil, bromoxynil)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de rentrée pour les travailleurs est de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHAMOIS

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R21 : Nocif par contact avec la peau.

R23/25 : Toxique par inhalation et par ingestion.

R26 : Très toxique par inhalation.

R34 : Provoque des brûlures.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H330 : Mortel par inhalation.

H312 : Nocif par contact cutané.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 : Toxique par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
